

Créer une chambre d'hôtes

Les chambres d'hôtes sont des chambres aménagées et équipées chez l'habitant en vue d'accueillir les touristes et de leur offrir la «nuitée», c'est-à-dire le coucher et le petit-déjeuner, dans le cadre d'un passage ou d'un séjour.

Les chambres d'hôtes sont situées en zone rurale dans un habitat de qualité, de préférence à caractère régional. Sont exclues les habitations situées dans un lotissement et les habitations dépourvues de jardin ou d'espace extérieur.

Les chambres d'hôtes ne peuvent être situées au-dessus d'un local commercial que si celui-ci a une activité compatible avec l'activité chambre d'hôtes et sans nuisance.

L'activité chambre d'hôtes ne peut être pratiquée par des cafetiers, hôteliers ou restaurateurs.



1 CONDITIONS GÉNÉRALES

• **Sens de l'accueil, grande disponibilité, bonne connaissance de son pays** sont les qualités essentielles pour être propriétaire de chambre d'hôtes. L'activité chambre d'hôtes nécessite en effet une permanence à votre domicile pour :

- accueillir les personnes qui arrivent
- servir les petits-déjeuners
- discuter et faire découvrir votre région à vos hôtes.

• Conception d'ensemble

Les chambres d'hôtes sont aménagées dans la maison même des propriétaires. Elles peuvent cependant être situées dans un bâtiment annexe à proximité immédiate de la maison du propriétaire. Il est également souhaitable de prévoir une pièce pour les petits déjeuners avec espace salon dans l'annexe. Les chambres d'hôtes comportent de préférence de 2 chambres à 5 chambres pour une capacité maximum de 15 personnes.

À partir de 3 épis, si il y a un châssis de toit (vélux), celui-ci doit permettre une vue latérale sur le paysage.

Les normes d'hygiène et de sécurité doivent être conformes à la réglementation en vigueur.

Le propriétaire doit faciliter l'accès de son hébergement par une signalisation appropriée conforme à la réglementation et mettre à disposition des clients une documentation touristique.

Les chambres d'hôtes n'accueillent pas que les hôtes de passage. Pour ceux qui restent plus longtemps, il faut agrémenter leur séjour par des prestations complémentaires (espace bien-être, bicyclettes, jeux, bibliothèque, Wifi, télévision, table d'hôtes...).

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET RÉSERVATION TOURISTIQUES

Relais Gîtes de France

54 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens

03 22 71 24 94 ou 03 22 71 22 71 (taper 3 pour le pôle locatif)

somme-tourisme.org





2 LE PETIT-DÉJEUNER

Une attention particulière doit être apportée au petit-déjeuner qui favorise le contact et permet de démarrer la journée selon la tradition du pays. Il ne peut donc pas être anonyme et standard : une touche régionale et des «produits maison» sont les bienvenus. Un soin particulier doit être apporté à la présentation de la table (vaisselle, couverts, nappe, serviettes...). Il est servi par le propriétaire dans une pièce agréablement aménagée (salle-à-manger du propriétaire ou salle spécifiquement prévue à cet effet).

Nota : pour un classement 3 épis, s'il n'existe pas de salon indépendant réservé aux hôtes, les hôtes devront avoir accès à la salle à manger et au salon du propriétaire.

3 CHAMBRES & SANITAIRES

Surface

Surface habitable minimum des chambres hors sanitaires (à hauteur sous plafond de 1,80 m quand il s'agit de combles) :

- 1 et 2 épis : 12 m² pour 2 personnes + 3 m² pour la 3^e personne
- 3 épis : 14 m² pour 2 personnes
- 4 épis : 18 m² pour 2 personnes
- 5 épis : 20 m² pour 2 personnes

Services

Les lits, le ménage et l'entretien de la chambre et des sanitaires sont assurés quotidiennement par le propriétaire. En cas de long séjour, les draps sont changés au minimum 1 fois par semaine, le linge de toilette 2 fois. En 4 et 5 épis, le linge de toilette sera changé quotidiennement.

Aménagement

- Sols et murs en parfait état
- Isolation phonique, occultation, chauffage, ventilation efficaces
- Literie en parfait état : un client qui a bien dormi est un client satisfait. Prévoir une literie neuve complète, de préférence de grande dimension (160x200 ou 90x200) : couchage ferme avec matelas adaptés (épaisseur 15 cm minimum, 18 cm en 4 et 5 épis)
- Eclairage accessible pour chaque place de couchage
- Sanitaires en bon état et fonctionnels : baignoire ou douche (de grande dimension si possible), wc, robinetterie : mitigeur ou thermostatique, production d'eau chaude assurée en quantité suffisante (minimum 40 litres par personne), VMC
- Accessoires : rangement adapté, porte-serviettes (chauffant si possible), prise rasoir, éclairage adapté, poubelle, tabouret, sèche-cheveux....
- Linge de toilette de qualité en nombre suffisant, adapté à la capacité, et divers (tapis de bain, savon liquide, produits d'accueil) en harmonie avec la salle d'eau ou salle de bain.

4 CRITÈRES DE CLASSEMENT

Pour plus de précisions, consulter la fiche technique de la Fédération Nationale Gîtes de France ci-jointe.

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET RÉSERVATION TOURISTIQUES

Relais Gîtes de France

54 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens

03 22 71 24 94 ou 03 22 71 22 71 (taper 3 pour le pôle locatif)

somme-tourisme.org



5 ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

- Disposer d'une adresse mail
- Adhérer à la charte des chambres d'hôtes Gîtes de France.
- Déclarer la location en mairie (obtention d'un accusé de réception).
- Souscrire à une police d'assurance spécifique (prévenir officiellement la compagnie d'assurance).
- Régler un droit d'entrée de **180 €** qui inclut la remise du panonceau Gîtes de France (apposition du panonceau obligatoire) et l'album photos.
- Tenir un registre de police pour les étrangers (des fiches étrangers sont disponibles au Relais).
- Verser une cotisation annuelle au relais départemental des gîtes dont le montant est approuvé en assemblée générale.

La cotisation pour **l'année 2022** est égale à 2 fois le montant d'une nuitée pour 2 personnes (avec un minimum de 100 €) + la moitié du tarif d'une nuitée pour 2 personnes par chambre supplémentaire. S'il existe plusieurs tarifs pour une nuitée 2 personnes, la cotisation sera calculée sur la moyenne des tarifs.

Le plafond est fixé à 700 € par adresse.

- Contribution fédérale : 40 € par adhérent
- Acceptation de tout contrôle inopiné du relais Gîtes de France de la Somme.



©P.Guillaume

6 AVANTAGES DU PROPRIÉTAIRE

- Bénéficier des avantages d'un réseau national connu depuis 65 ans et d'un label reconnu qui permet de vous faire connaître et être commercialisé en France et à l'étranger.
- Bénéficier de moyens et services à disposition du réseau : documents fédéraux, politique de partenariat, service juridique national...
- Bénéficier des conseils et de l'assistance technique du relais départemental des Gîtes de France.

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET RÉSERVATION TOURISTIQUES

Relais Gîtes de France

54 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens

03 22 71 24 94 ou 03 22 71 22 71 (taper 3 pour le pôle locatif)

somme-tourisme.org



7

COMMERCIALISATION

Les chambres d'hôtes figurent :

- sur le site de la fédération nationale : gites-de-france.com
- sur les sites internet départementaux somme-tourisme.com dans la rubrique hébergement et booking-somme.comwww
- sur le site sejourner-en-picardie.com si vous bénéficiez d'un système de réservation en ligne proposé par nos soins.

Possibilité :

- d'adhérer au module propriétaire et ainsi de bénéficier d'un système de réservation en ligne via une formule : le « pack chambres d'hôtes » : 70 € en 2022 (pour l'ensemble des chambres),
- et, via le module, de recevoir des avis clients certifiés.

Les touristes s'adressent directement aux propriétaires pour réserver leur séjour.

Les prix s'entendent à la nuitée et comprennent le coucher et le petit-déjeuner. Ils seront communiqués chaque année à la demande du relais et strictement respectés.

Pour en savoir +

• RÉUNION D'INFORMATION

Une réunion d'information est organisée en partenariat avec CERFRANCE SOMME dans leurs locaux à Boves (merci de vous y inscrire). Cette réunion porte sur les normes Gîtes de France, la fiscalité, la clientèle, les assurances...

En 2022 : les jeudis 13 janvier, 3 février, 10 mars, 7 avril, 12 mai, 9 juin, 8 septembre, 6 octobre, 17 novembre, 15 décembre.

• VISITE-CONSEIL

Après avoir participé à la réunion d'information, si besoin, Laurence ou Anne vous proposent une visite – conseil sur place. Participation aux frais : 80 €

Contacts

Somme Tourisme- Relais Gîtes de France

Laurence Niquet et Anne le Livec

54 rue St Fuscien - 80000 Amiens

03 22 71 24 94

l.niquet@somme-tourisme.com

a.livec@somme-tourisme.com

gites-de-france.com

somme-tourisme.com

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET RÉSERVATION TOURISTIQUES

Relais Gîtes de France

54 rue Saint-Fuscien 80000 Amiens

03 22 71 24 94 ou 03 22 71 22 71 (taper 3 pour le pôle locatif)

somme-tourisme.org

